

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 août, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 11 août 2025, s'est réuni à Escoussans à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT  
Secrétaire de séance : Michel ARMAGNACQ

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint.

Votants (\*) : 15

(\*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+ 1 procuration)

### 22-2025\_Décision Modificative n° 1 Budget 70420 – Virement de crédits remboursement emprunt 1<sup>ère</sup> échéance

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical, que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur le budget 70420 de l'opération 420 « nouvelle station d'épuration, postes de transfert et réseaux », un emprunt a été réalisé pour un montant de 2 000 000,00€.

Par délibération n°21-2025 du 30 juin 2025, le choix d'un remboursement trimestriel a été voté.

Afin de régulariser la 1<sup>ère</sup> échéance de remboursement du prêt sur l'exercice 2025 en cours, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits tant pour le remboursement du capital que pour les intérêts d'emprunt.

#### LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de procéder au vote du virement de crédits suivants et **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 ci-dessous :

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
16 / 1641 / OPFI	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00
	<b>Total</b>	<b>52 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / OP434	Immobilisations en cours	30 000,00
011 / 62871	Charges à caractère général	17 000,00
022 / 022	Dépenses imprévues	5 000,00
	<b>Total</b>	<b>52 000,00</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
Didier AUDOIT

